

**Département de  
la Haute-Savoie**

**Mairie  
de  
B O G E V E  
74250**

Téléphone : 04 50 36 62 08  
Télécopie : 04 50 36 66 50  
Adresse Internet :  
mairie@bogeve.fr

## Compte Rendu du conseil municipal

11/05/2016

20H30

Mairie

Présents	BABE Alice – BOUVAREL Magali – BOVET Aurélie - DUBOIS Anne-Gaëlle – GAL Catherine –JULLIARD Laurence - ROCH Jacqueline. BAUER Frédéric - BRON Pierre– CHARDON Didier - CHARDON Patrick - DELAVOET Jean-Pierre – FOREL Jules – GAVARD Patrick - GRILLET Luc
Absents excusés	NEANT
Secrétaire de séance	GRILLET Luc

### Ordre du Jour :

- Approbation compte-rendu séance du 29 mars 2016
- Personnel : contrat apprentissage
- Marché travaux aménagement parking du groupe scolaire
- Assainissement : convention transfert et mise à disposition des biens au SRB
- Convention renouvellement adhésion au service médecine CDG74
- Convention financement travaux Eau SMDEA
- Vente bois
- Questions diverses

### Approbation compte-rendu séance du 29 mars 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

## Personnel : contrat d'apprentissage

M. le Maire a été sollicité par M. BONNANT Mathieu d'Habère Lullin pour faire un apprentissage aux services techniques de la mairie.

Il intégrerait les services techniques pour les 2 ans de sa formation à partir de la rentrée prochaine.

Le conseil municipal est favorable pour conclure avec ce jeune de la Vallée Verte un contrat d'apprentissage.

## Marché travaux aménagement parking du groupe scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché de travaux concernant l'aménagement du parking du futur groupe scolaire a été lancé le 22 mars 2016.

La date de clôture de l'appel d'offre pour le terrassement du parking et de l'accès du groupe scolaire était fixée au 21 avril 2016. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 avril 2016 pour l'ouverture des deux offres reçues (l'entreprise Marjollet TP et l'entreprise Rey Frères).

Résultats de l'ouverture des plis :

- Marjollet TP 135 214,80€ HT
- Rey Frères : 169 895,41€ HT
- Estimation Gillet topo : 195 000,00€ HT

Le choix s'est donc porté sur l'entreprise Marjollet.

A ce jour, le chantier est quasiment terminé. L'enrochement étant plus court que prévu, il y aura une moins-value sur ce poste. Un drainage rendu nécessaire par la présence d'eau en pied de talus de la RD engendrera une plus-value. Il a été demandé à l'entreprise, la mise en place de la terre végétale sur les berges du Foron côté « Bourg ». Ce qui n'était pas prévu dans le marché. Un devis complémentaire est demandé, pour la végétalisation de l'enrochement.

## Assainissement : convention transfert et mise à disposition des biens au SRB

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations en date du 18 mars 2015 et 08 juillet 2015, le conseil municipal a souhaité son adhésion au Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe pour la compétence assainissement collectif et non collectif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il informe le conseil que le transfert de compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, des dispositions de l'article L.1321-1 et suivants c'est-à-dire « la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence » et qu'il y a lieu, en conséquence que le Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles et de Bellecombe bénéficie de la mise à disposition des biens.

**CONSIDERANT** que la mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement, précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'opérer la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Président du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, les procès-verbaux de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence et de transfert des emprunts et des subventions afférentes, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution du transfert des compétences Assainissement Collectif et Non Collectif.

#### Convention renouvellement adhésion au service médecine CDG74.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion 74 par convention.

Une nouvelle convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention reçue début avril et propose de renouveler la convention avec le Centre de Gestion et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion 74 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### Convention financement travaux Eau SMDEA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau avait retenue notre dossier dans le cadre du programme départemental 2015 concernant l'installation du programme de télégestion des ouvrages de stockage d'eau. Ce projet a bénéficié d'une aide de l'Agence de l'eau de 50 % sur le coût définitif, soit 8 512 €.

Une subvention départementale complémentaire, calculé au taux de 30 % a été alloué à ce projet, soit la somme de 5 108 €.

Le montant total de la subvention s'élève donc à 13 620 €. Monsieur le Maire donne lecture de la convention de financement proposée et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

#### Adhésion au SRB compétence Eau

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait souhaité que la commune de BOGEVE adhère au Syndicat des Eaux de Peillonex et Alentours (SIEPA) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par délibération n°2015/063 en date du 09 décembre 2015.

Or le Syndicat des Eaux de Peillonex et Alentours a sollicité une adhésion au Syndicat des Eaux de Rocailles et Bellecombe pour la compétence Eau Potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et sera donc dissout à cette même date. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour l'adhésion de notre commune au Syndicat des eaux de Rocailles et Bellecombe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, souhaite l'adhésion de la Commune de BOGEVE au Syndicat des Eaux de Rocailles et Bellecombe pour la compétence Eau potable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Vente de Bois

La commune a mis en vente le bois débardé par les agents techniques sur les berges du Foron. Plusieurs personnes ont sollicité la commune pour l'acheter. Monsieur le Maire propose donc de mettre en vente ce bois à des particuliers. Le prix de vente doit être fixé par le conseil municipal.

Les 27 stères de bois ont été répartis entre tous les intéressés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente à 50 €/stère.

## Questions Diverses

### Groupe Scolaire :

Monsieur le Maire indique qu'un avenant va être préparé par l'équipe de maîtrise d'œuvre du futur groupe scolaire.

En effet, le montant de leurs honoraires a été calculé sur le montant prévisionnel initial fixé à 2 580 000 €.

Or, à l'établissement du DCE final, il s'avère que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 757 000€.

Par délibération en date du 23 février 2016, le conseil municipal a approuvé l'Avant Projet Détaillé (APD) pour un montant de 2 757 000 €.

Il est donc normal que le montant des honoraires de l'équipe du cabinet d'architectes soit également augmenté.

Le projet d'avenant sera présenté au prochain conseil.

D'autre part, Monsieur le Maire présente un devis de la société DEVISUBOX qui propose la création d'un film en temps réel, et Time Lapse ultra HD pour notre projet pendant la durée du chantier pour un montant de 9 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette proposition.

### Réservation terrain Lotissement Contapif:

M. et Mme Corbin ont mis une option de réservation sur le terrain B du lotissement de Contapif d'une superficie de 938m<sup>2</sup> pour un prix de 130€ le m<sup>2</sup>.

Le conseil a délibéré à l'unanimité pour la vente de ce terrain.

### Drainage du ruisseau sous Chez L'Evêque :

La mairie a été sollicitée par un riverain pour boucher le ruisseau le long du chemin de la Taneriaz. Après une visite sur les lieux de nos agents techniques, le coût estimé de ces travaux est de 420€ et 2 jours de travaux.

Accord du conseil pour exécuter les travaux.

### Travaux Chemin du Saix :

La mairie a profité de la présence de l'entreprise Condevaux sur le chemin du Saix pour demander un devis pour le drainage du ruisseau le long de la route goudronnée en amont du chemin.

### Personnel Ecole Maternelle :

Suite au départ d'un agent à l'école maternelle de Bogève (Isabelle MARKOVITCH), la Communauté de Communes de la Vallée Verte a décidé de supprimer un poste à mi-temps et créer deux postes à plein temps sur Bogève. Marine Pedersoli a postulé et obtenu un des postes à plein temps. Elle ne fera plus partie des agents communaux à partir de septembre 2016.

### Déménagement de la mairie :

Le déménagement de la Mairie s'est bien déroulé. Depuis le 14 avril, la mairie s'est établie dans les locaux de la Rachasse.

#### SYNDICAT DES BRASSES :

M. Jean-Pierre DELAVOET donne les chiffres des recettes de l'hiver 2015-2016 : 1 290 000 € soit une baisse de 11% par rapport à la saison précédente.

Plusieurs travaux ont été budgétisés pour la saison à venir, entre autres pour le réseau neige.

#### Décision modificative budget eau :

Suite à l'établissement du budget primitif du service EAU, le montant des dépenses imprévues dépasse le montant légal autorisé (7.5 % des dépenses nettes), il est donc nécessaire de procéder à une modification de crédits.

Diminution de 5 000€ dans la section « dépenses imprévues » et transfert à l'article 21531 (réseau adduction eau).

#### Délibération délégation au maire :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 09 mars 2016 le conseil municipal lui avait donné délégation pour 7 points.

Or le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture a jugé que la délibération n'était pas assez complète sur le point concernant la décision des marchés.

Une nouvelle délibération est donc nécessaire et le paragraphe concerné, à savoir :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux inférieur à 5000 € , de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

est remplacé par :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services inférieurs à 5000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

La séance est levée à 22h20.